

Image not found or type unknown



Demande de remboursement acompte légale ou pas

Par **grandja**, le **26/06/2008** à **22:43**

Bonjour, je travaille à mon compte dans l'entretien et dapannage des piscines privées. ma question concerne un acompte que j'ai perçu sur un devis pour débiter des travaux en temps que sous traitant de la société qu'on appellera (**S.A**) Je n'ai pas eu la possibilité d'exécuter le travail car le client ne s'est plus entendu avec le responsable de (**S.A**), le client est passé à la concurence et réclame l'avance donné, celui-ci, donc me réclame également la somme qu'il m'a avancé. ma question donc: lors de l'établissemnt d'un devis ou il est mentionné "acompte sur travaux" celui-ci est-il remboursable si l'inexécution des travaux n'est pas de mon fait ? Merci de vos réponses et conseils Cordialement